

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 28 Novembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 11	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 9

L'an deux mil vingt- quatre et le vingt huit novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaiet présents : Agnès NELIAS - Yves BELTRAN - Christian RULLIAT - Virginie BLUM - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Guy LHOPITAL

DATE DE LA CONVOCATION : 22 Novembre 2024
--

Etaiet excusés/absents : Olivier AIGLON (pouvoir à Agnès NELIAS) - Fanny CHABRAN (pouvoir à Fabrice FOURDIN) - Pierre DURAND - Valérie DEJOUR

Secrétaire de séance : Virginie BLUM

Date de convocation : 22 Novembre 2024

D/2024-104

Objet de la délibération : Modification des Tarifs appliqués au service Espace jeunes

Madame la Maire rappelle que les tarifs appliqués à l'Espace Jeunes ont été votés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 15 mai 2024.

Après quelques semaines de fonctionnement sur la base des dispositions arrêtées lors de cette séance, le service sollicite une précision concernant les tarifs inférieurs à 5 €.

Il est proposé que ces tarifs soient arrêtés, au cas par cas, par Décision de Madame la Maire, de la même façon que ceux supérieurs à 40 €.

Cette proposition a été présentée en commission Vivre ensemble, laquelle a rendu un avis favorable/défavorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

DECIDE que les tarifs applicables à l'Espace Jeunes, sont fixés comme suit :

Activités (yzeronnais et non yzeronnais)

Quotient familial	1/700	701/1200	1201/1600	1601 et +
Activités : principe de calcul	-10%	-5%	0%	5%
Activité à : 5 euros	4,50 €	4,75 €	5,00 €	5,25 €
Activité à : 10 euros	9,00 €	9,50 €	10,00 €	10,50 €
Activité à : 15 euros	13,50 €	14,25 €	15,00 €	15,75 €
Activité à : 20 euros	18,00 €	19,00 €	20,00 €	21,00 €
Activité à : 25 euros	22,50 €	23,75 €	25,00 €	26,25 €
Activité à : 30 euros	27,00 €	28,50 €	30,00 €	31,50 €
Activité à : 35 euros	31,50 €	33,25 €	35,00 €	36,75 €
Activité à : 40 euros	36,00 €	38,00 €	40,00 €	42,00 €
Séjours compris entre 101 euros et + : principe de calcul	-10%	-8%	8%	10%

DIT que les activités inférieures à 5 €, et celles supérieures à 40 € feront l'objet d'une Décision de Madame la Maire, et ne seront pas soumis à un ajustement au quotient familial

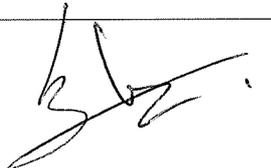
PRECISE qu'une cotisation de 2 € par jeune et par an sera facturé en sus,

RAPPELLE que sont acceptés les règlements par chèques, espèces, virements bancaires, prélèvements automatiques,

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

AUTORISE Madame la Maire à la signature de tous documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Virginie BLUM Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
-----------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire - 2 DEC. 2024
Après dépôt en Préfecture le : - 2 DEC. 2024
Publication ou notification du : - 2 DEC. 2024
Publication site internet le : - 2 DEC. 2024
Affichage de la liste des délibérations le : - 2 DEC. 2024